

Ecole primaire de Virelade 17 avenue carayon Latour 33720 VIRELADE	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 2ND TRIMESTRE Jeudi 7 mars 2019
--	--

Circonscription de GRADIGNAN

Présents :

Présidente : Vanessa ROQUES

Equipe enseignante :	Mesdames BLANCARD, BOUTON, PHALEMPIN et PEROCHON.
Le maire ou son représentant :	Messieurs CURILLON et RAPET.
DDEN :	Madame BLANCHARD.
Invités:	Représentants parents : Mesdames BRANDEL, DUBOUILH, GUERCHON, LABAT, NGOUANDZI et Messieurs BOITIER et LUSSIN.

Excusés : Madame Helbig, Inspectrice de l'Education Nationale et Monsieur le Maire, Dominique Faubet.

Début du conseil d'école : 18H00.

Secrétaire de séance : Marianne PHALEMPIN

EDUCATION NATIONALE

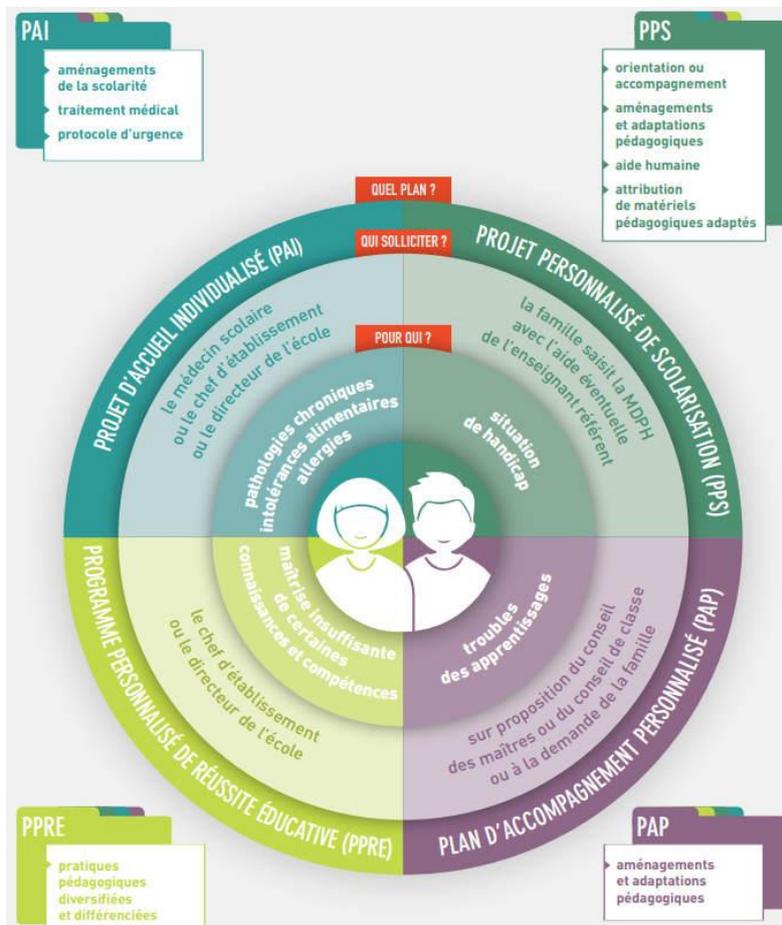
I) Parcours de l'élève

a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève

Pour aider les élèves, plusieurs dispositifs sont mis en place au sein de l'école :

- Différenciation individualisée au sein de la classe et aide apportée par l'enseignante,
- Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) le lundi et/ou mardi et le jeudi de 11h40 à 12h10.

D'autres dispositifs sont présentés sous forme de diaporama. Ces dispositifs peuvent se faire sur toute l'année ou sur une période donnée.



b) Présentation des dispositifs de protection de l'enfance.

Il y a 2 types de dispositifs à l'école :

L'**information préoccupante** est définie comme étant « une information transmise à la cellule départementale pour alerter le président du conseil départemental sur la situation d'un mineur, bénéficiant ou non d'un accompagnement :
 – pouvant laisser craindre que sa santé, sa sécurité ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être
 – ou que les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être ». La directrice prévient les représentants légaux de cette démarche.

En revanche, **le signalement** se justifie dans des cas de situation très grave **tout personnel de l'Éducation nationale peut aviser directement le procureur de la République** en tant que personne travaillant dans un service public susceptible de connaître des situations de danger (article L 226-4 du code l'action sociale et des familles) sous réserve d'adresser une copie de cette transmission au président du conseil départemental.

Tout fonctionnaire qui a la connaissance d'un crime ou d'un délit dans l'exercice de ses fonctions « est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République » (article 40 du Code de procédure pénale).

Le numéro 119 « Allo, enfance en danger » est affiché au panneau à l'entrée de l'école. Les problématiques de dangers gérées quotidiennement par les écoutants du 119 sont multiples : une majorité des appels concerne des violences subies par les enfants (violences psychologiques, physiques et sexuelles), notamment au sein de la famille ou en institution. Le 119 est également contacté pour d'autres problématiques de dangers : rackets, négligence, jeux dangereux, exposition aux violences conjugales...

Le médecin scolaire : ses missions s'inscrivent dans la politique de promotion de la santé en faveur des élèves, et plus largement dans la politique générale de santé. Dans ce cadre, il contribue à la réussite des

élèves et participe à l'accueil et l'accompagnement de chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques liés notamment à sa santé physique ou psychique, en apportant leur expertise diagnostique le plus précocement possible. Le médecin scolaire de notre circonscription est le Docteur Mazurie de Talence. Elle gère près de 15 000 élèves. Elle est chargée des actions de prévention individuelle et collective et de promotion de la santé auprès de l'ensemble des enfants scolarisés. Une prévention individuelle doit être faite en GS au mois de mai.

Nous avons également sur l'école des élèves venant de la **MECS** (Maison d'Enfance à Caractère Social). Les enfants de cette maison ont des difficultés essentiellement liées à l'histoire familiale et aux carences parentales. L'institution offre un cadre, où l'enfant peut se reconstruire avant d'envisager un retour en famille.

II) Projet et vie de l'école

*** Prévisions effectifs rentrée 2019 :**

PS : 11 MS : 15 GS : 12 CP : 22 CE1 : 20 CE2 : 11 CM1 : 19 CM2 : 15

Effectif de 126 élèves.

Pour répondre à la question des RPE concernant l'organisation en terme d'effectifs de classe, l'équipe enseignante y travaille.

a) Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école.

Maternelle :

- Visite de la caserne des pompiers de Cabanac en janvier. Les enfants étaient ravis, ils ont pu manipuler du matériel, essayer la tenue.
- Venue d'une intervenante de Planète mômes le 21 mars pour une représentation théâtralisée sur les 4 éléments.
- Lundi 20 et mardi 21 mai : sortie avec nuitée au centre de mer d'Andernos. Le planning a été diffusé aux parents lors de la réunion du 7 février et diffusé sur le site des classes des PS/MS et GS.
- Vendredi 14 juin : visite de la carrière de Saint-Selve pour une découverte du sable, de la terre et un agriculteur fera découvrir des plantations aux enfants et ils travailleront également sur ce thème.

CP/CE2 :

- Visite à la médiathèque le 31 janvier pour la mise en route du projet « quel tohu-bohu ». Retour enthousiaste.
- Deux visites de la conseillère pédagogique Musique pour le suivi du projet « Chante école » et mise en ligne sur le site classe des mélodies apprises. Représentation le 23 mai au Rocher Palmer.
- Lundi 13 et mardi 14 mai : sortie avec nuitée à Hostens avec l'USEP. Activités : vélo/poney/jeux à grimper/jeu d'orientation. Des enseignants USEP seront sur le centre pour encadrer également. Un cycle vélo est mis en place tous les lundis. Réunion d'information sur les Usépiades en janvier. Recherche de parents accompagnateurs en cours.

CE1/CE2 :

- Lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 mai : sortie avec nuitées à Saint -Etienne- de- Baïgorry. Correspondance avec les élèves de l'école, visite d'une ferme productrice de fromage de brebis, initiation à la pala, rencontres sportives...
- Elevage de poules en lien avec « questionner le monde ». La mairie souhaiterait que le poulailler soit présent toute l'année. Les enseignantes rappellent que tout projet est pédagogique mais que nous réfléchissons en conseil des maîtres à cette proposition.
- Passage du permis piéton.

CM1/CM2 :

* Projet pédagogique sur le thème de la mythologie.

- Le 8 février, les élèves sont allés à La Forge pour la représentation du « Destin de Persée ». Ils ont bien apprécié. La semaine suivante, le comédien est venu à l'école faire travailler la confiance en soi aux élèves. Il revient le vendredi 15 mars au matin pour une lecture théâtralisée.

- Vendredi 29 mars, visite du château de Cadillac (mythe sur tapisserie).

- Mardi 2 avril, visite du collège de Podensac. Les élèves de CM2 participeront à une heure de cours, il y aura un temps d'échange et le déjeuner. (Organisation liaison inter-degrés).

- Vendredi 12 avril, un intervenant MAE sur la prévention Harcèlement viendra en classe. Le harcèlement scolaire est le fait pour un élève ou un groupe d'élèves de faire subir de manière répétée à un camarade des propos ou des comportements agressifs.

Les actes constitutifs de harcèlement scolaire sont par exemple les moqueries, les brimades, les humiliations, les insultes etc....Ils entraînent une dégradation des conditions de vie de la victime, et cela se manifeste notamment par l'anxiété, la chute des résultats scolaires, et la dépression.

- Une question a été posée concernant la préparation des élèves au passage en 6ème. Ils sont préparés comme les autres années dans le respect des programmes.

Nous avons fait appel à Monsieur Larroche, chargé de mission et de prévention auprès de Convergence Garonne, pour faire des interventions sur :

Cycle 2 : CP/CE2: empathie et/ou harcèlement

Cycle 2 : CE1/CE2; égalité garçons/filles

Cycle 3 : CM1/CM2 : prévention sur les risques d'internet la semaine du 24 mai.

Nous attendons son retour pour les dates.

Une question sur l'organisation d'un intervenant extérieur sur la sensibilisation à la sécurité routière ainsi qu'à l'usage numérique a été posé également par les parents. Nous faisons déjà appel à un intervenant pour les thèmes ci-dessus, il est difficile d'en rajouter. Mais les sujets sont à garder pour l'année prochaine.

Actions communes de l'école :

Le marché de Noël a permis de récolter 408.28€.

La vente des livres en collaboration avec l'APE : vendu 380 livres + 11 CD soit 78.20€ de bénéfice.

Le carnaval aura lieu le vendredi 15 mars à partir de 15h15 (enseignantes et élèves) et l'Ape prendra le relais pour défiler dans le village. Le thème choisi est la musique. Des instruments à percussion vont être fabriqués par les élèves.

La fête de l'école aura lieu le vendredi 21 juin sur le thème de la musique également.

III) Fonctionnement de l'école.

a) Bilan intermédiaire sur la sécurité

- Exercice incendie : il devait être fait le vendredi 15 février mais il y a eu un problème électrique. Il sera fait prochainement. L'assistant de prévention de la circonscription a été averti.

- PPMS Risques majeurs : tempête fait le 15 février à 8h45. Tout s'est bien déroulé.

Les Rpe ont posé une question sur la sortie à 11h30. Elle est comme celle de 16h30. Les enseignantes amènent chaque élève au portillon en bois et les laissent partir seul ou avec les parents.

b) Bilan intermédiaire sur la coopérative

Au 31/01/19, le solde est créditeur de 10 436.88 e.

Il servira à financer les différentes sorties organisées sur les 5 mois à venir.

c) Budgets municipaux

Le budget 2019 n'a pas encore été voté mais l'école aurait le budget similaire à cette année soit 8 000€. Lors du conseil d'école du 8 novembre, Monsieur le Maire avait convenu qu'une ligne budgétaire de 1 000e serait attribuée au transport. 4 classes partent en voyage avec nuitée cette année : cela nous revient à 2 172.83e de bus. (Andernos, Hostens, Pays Basque). Nous demandons à la mairie de financer la moitié. Monsieur Rapet répond que ce financement doit se décider en conseil municipal car il faut demander une subvention exceptionnelle. Nous sommes surpris de cette réponse. Nous pensions que ce montant était inscrit au budget car il était prévu pour le transport piscine. Nous attendons un retour de la mairie.

d) Travaux

- Un panneau plus lisible sera affiché sur le portillon (rappel de bien claquer le portillon). Une gâche doit être posée également sur ce portillon : la mairie attend le devis de l'électricien.

- Les travaux pour l'agrandissement de l'école sont gérés par l'architecte. Il établit actuellement le planning avec les artisans. Fin des travaux : rentrée janvier 2020.

- Madame Roques signale qu'elle n'a pas les clés du portail pompier depuis le changement d'ouverture du portail. Monsieur Curillon lui confiera rapidement.

Fin du conseil d'école : 19h30

Prochain conseil d'école aura lieu le : jeudi 6 juin 2019.

Fait à Virelade, le 15 mars 2019.

La Directrice,
Président(e) du Conseil d'Ecole

Mme ROQUES

La Secrétaire de séance :

Mme PHALEMPIN